Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 8370032
Centre d'intérêt: 320

Lemelin, André.

Evaluation de l'opération Prise en charge du perfectionnement des éducateurs par les organismes d'éducation aux adultes / André Lemelin ; [pour l'] Equipe d'aide au développement, Direction générale de l'éducation des adultes, Ministère de l'éducation. -- [Québec] : Le Ministère, 1976.
14 f. ; graph.

Cote Dewey: 370.71'09714/L551e Cote LC: LB/1719/.C38

Descripteur(s): *Perfectionnement des enseignants *Programme de perfectionnement *Evaluation de programmes *Education des adultes

Identificateur(s) de nom: *Prise en charge du perfectionnement des éducateurs d'adultes (Programme)

Le rapport évalue, après trois ans d'activités, le programme "Prise en charge du perfectionnement des éducateurs d'adultes". Créé en 1973, ce programme favorise la prise en charge par les organismes d'enseignement eux-mêmes des projets de perfectionnement de leurs éducateurs; il leur reconnaît la responsabilité de l'élaboration, de l'exécution et de l'évaluation des projets. Pour mesurer l'atteinte des objectifs de l'opération, des indices de prise en charge du perfectionnement par les organismes ont été utilisés.

En collaboration avec les organismes participants, l'Equipe d'aide au développement a élaboré vingt-deux indices mesurant quatre aspects fondamentaux de la gestion du perfectionnement par les organismes. Les organismes se sont ensuite évalués par rapport à chacun des indices et l'Equipe d'aide au développement a fait la compilation et le traitement des données. Le document en présente les résultats.

L'évaluation a permis de démontrer que pour près de la moitié des organismes, le niveau de prise en charge atteint est nettement satisfaisant. Par contre, près du tiers des organismes n'ont pas participé au programme et dans ce sens leur prise en charge est à peu près nulle. Quant à la suite du programme, la DGEA a reformulé la politique de perfectionnement des formateurs et son intégration à la politique de développement de la pédagogie; elle a aussi prévu un certain nombre de dispositions touchant la gestion du perfectionnement.

Type de document: d
Auteur de l'analyse: jr

551

ÉVALUATION DE L'OPÉRATION PRISE EN CHARGE DU PERFECTIONNEMENT DES ÉDUCATEURS PAR LES ORGANISMES D'ÉDUCATION AUX ADULTES.

septembre 1976

André Lemelin
Equipe d'aide au développement
Direction générale de
l'éducation des adultes
MINISTERE DE L'EDUCATION

INTRODUCTION

Le perfectionnement des formateurs d'adultes.

Après avoir assumé la responsabilité du perfectionnement des éducateurs d'adultes et élaborer des programmes de perfectionnement pour répondre aux besoins de ces formateurs, la Direction générale de l'éducation des adultes, devant la spécificité et la variété de plus en plus grandes des besoins manifestés par les organismes d'éducation aux adultes relativement au perfectionnement requis pour leurs formateurs, créait, en 1973, le programme "Prise en charge du perfectionnement des éducateurs d'adultes".

Par ce programme, la D.G.E.A. favorisait l'appropriation par les organismes de leur perfectionnement en leur reconnaissant la responsabilité de l'élaboration, de l'exécution et de l'évaluation des projets de perfectionnement de leurs éducateurs. De plus, la D.G.E.A. insistait sur la mise en place, dans ces organismes, de mécanismes de gestion de ce perfectionnement.

Ce programme fut confié à l'Equipe d'aide au développement de la D.G.E.A. qui, tout en assumant la responsabilité de l'approbation des projets élaborés par les organismes, supportait par des actions spécifiques les efforts de ceux-ci dans leur cheminement vers une prise en charge de plus en plus grande du perfectionnement de leurs formateurs.

Après trois ans d'efforts dans les organismes, l'Equipe d'aide au développement, avec l'aide de ces derniers, évaluait cette prise en charge du perfectionnement des éducateurs d'adultes, de façon à pouvoir constituer un portrait reflétant la situation des organismes à l'égard de la prise en charge du perfectionnement.

Le but du présent texte est de rendre compte de cette évaluation.

L'intérêt du présent texte.

Nous avons voulu mesurer l'atteinte des objectifs de l'opération à l'aide d'indices de la prise en charge du perfectionnement par les organismes. Cette démarche présente un intérêt certain.

En collaboration avec les organismes participants, l'Equipe d'aide au développement a élaboré 22 indices mesurant quatre aspects fondamentaux de la gestion du perfectionnement par les organismes. Les organismes se sont ensuite évalués par rapport à chacun des indices et l'Equipe d'aide au développement a fait la compilation et le traitement des données. Ce traitement constitue l'objectif du présent rapport.

Il nous semble important de souligner le double intérêt de cette évaluation.

Intérêt méthodologique: il est assez peu courant à notre connaissance que l'implantation d'une innovation dans la gestion de l'éducation fasse l'objet d'une telle évaluation qualifiée. De ce point de vue, l'opération prise en charge est encore une fois digne d'intérêt: elle aura permis la production d'une conception du perfectionnement, d'une stratégie d'implantation de cette conception, d'une

méthode de gestion du perfectionnement et, avec le présent texte, d'une évaluation quantitative et qualitative de l'implantation.

Intérêt pour l'orientation de l'action: les données contenues dans ce rapport d'évaluation permettront aux gestionnaires du perfectionnement de chaque S.E.A. de situer leur C.S.R. par rapport à l'ensemble des S.E.A. Une telle information leur sera sûrement utile pour décider de la poursuite de leur travaux en matière de perfectionnement. De la même manière, la D.G.E.A. et l'Equipe d'aide au développement y puisent des informations utiles en ce qui concerne la stratégie à adopter maintenant en matière de perfectionnement.

Le contenu du présent texte.

La première partie de ce document présente donc un portrait provincial de la prise en charge du perfectionnement en illustrant, pour l'ensemble des organismes, l'état général de cette prise en charge. Dans ce sens, aucune référence ne sera faite quant à la situation prévalant dans chaque organisme.

La seconde partie du document sera consacrée à un portrait plus détaillé de cette prise en charge en illustrant, cette fois, la situation des différentes composantes de la prise en charge du perfectionnement.

Mentionnons de plus que ce document ne touchera nullement à l'aspect qualitatif des projets de perfectionnement parce que, d'une part, le concept de prise en charge se limite à la capacité de l'organisme d'assumer sa responsabilité dans la gestion du perfectionnement et que d'autre part, le contenu des projets fait l'objet du "Répertoire des projets de perfectionnement" publié annuellement par l'Equipe d'aide au développement.

INDICES DE PRISE EN CHARGE

Le concept de prise en charge du perfectionnement élaboré en 1973, par la Direction générale de l'Education aux adultes reflétait l'intention de voir apparaître au sein des services d'Education aux adultes des commissions scolaires et cégeps une autonomie plus grande à l'égard du perfectionnement de leurs éducateurs.

Par ce concept, la D.G.E.A. entendait habiliter les organismes à assumer l'entière responsabilité de la gestion du perfectionnement des éducateurs notamment, rendre les organismes capables:

- de se donner eux-mêmes le perfectionnement dont ils ont besoin,
- d'utiliser le budget prévu à cette fin,
- de se donner un mode de gestion de ce perfectionnement qui soit intégré à leur organisme,
- d'élaborer, grâce à un processus cohérent, des projets de perfectionnement qui reflètent les préoccupations de l'organisme et les besoins des formateurs,
- d'impliquer leur personnel (notamment les formateurs) dans ce processus de gestion du perfectionnement.

La poursuite de tels objectifs, après une période où les organismes se voyaient dépendants des actions centralisées de la D.G.E.A. dans la formation et le perfectionnement de leurs formateurs, était un défi qui reposait essentiellement sur deux postulats:

- les organismes veulent assumer une part plus grande de perfectionnement de leurs éducateurs d'adultes,
- la D.G.E.A. est prête à reconnaître des responsabilités plus grande aux organismes relativement au perfectionnement des formateurs et, dans ce sens, elle croit à la capacité des organismes de se prendre véritablement en ch

Ces deux postulats sont, à notre avis, importants puisqu'ils sont la base de la réussite du programme "Prise en Charge du perfectionnement". Nous reviendrons plus loin, au moment de l'analyse des données, sur ces deux postulats.

L'évaluation de la prise en charge du perfectionnement repose donc essentiellement sur l'atteinte des objectifs que se fixait la D.G.E.A., il y a trois ans. De façon opérationnelle nous retenons à cette fin quatre catégories d'indices qui ont permis d'élaborer le questionnaire d'évaluation (Annexe I):

I.- <u>Existence du perfectionnement:</u>

1.1 L'organisme offre du perfectionnement à ses formateurs et présente des projets à la D.G.E.A.

1.2 L'organisme utilise le budget prévu pour son perfectionnement.

1.3 Il existe, dans l'organisme, un responsable du perfectionnement.

1.4 Ce responsable est connu des formateurs.

1.5 L'organisme a défini un mandat spécifique au responsable du perfectionnement.

1.6 La présentation des projets à la D.G.E.A. témoigne d'une compréhension adéquate des exigences propres à un perfectionnement de qualité.

II.- Inté . ation du perfectionnement à l'organisme:

2.1 L'organisme s'est donné une politique écrite à l'égard du perfectionnement.

2.2 L'organisme a défini des objectifs de perfectionnement.

2.3 Ces objectifs sont fonction des objectifs propres de l'organisme.

2.4 Il existe une procédure à suivre pour que les formateurs se prévalent du perfectionnement.

2.5 Cette procédure est connue par les formateurs.

2.6 Les formateurs sont informés de l'existence du perfectionnement.

2.7 Il existe un mécanisme de traitement des besoins de perfectionnement.

III.- Processus de gestion du perfectionnement:

3.1 Il existe un processus rationnel de gestion du perfectionnement.

3.2 Un diagnostic des besoins est à l'origine des projets de perfectionnement.

3.3 Les projets de perfectionnement sont évalués.

3.4 Il existe un mécanisme pour évaluer l'atteinte des effets visés par le perfectionnememt dans l'organi

3.5 Il existe un mécanisme pour favoriser le réinvestissement dans l'organisme des apprentissages issus du perfectionnement.

IV.- Participation des personnels au perfectionnement:

4.1 Des gestionnaires s'impliquent par leur préoccupation ou leur participation à différentes phases du perfectionnement.

4.2 Les formateurs participent à la formulation de projets.

4.3 Les formateurs expriment des besoins à l'égard du perfectionnement.

4.4 Les formateurs participent à l'évaluation des projets.

Bien que nous n'ayons pas la prétention de croire que les 22 indices recouvrent tout le champ de ce que peut impliquer une prise en charge, nous croyons toutefois qu'ils couvrent un ensemble suffisamment adéquat pour donner une image satisfaisante de l'état de la prise en charge réalisée par un organisme.

PORTRAIT GLOBAL DE LA PRISE EN CHARGE

Afin de permettre aux organismes de faire l'évaluation de l'état de leur prise en charge, nous avons sollicité ceux-ci à répondre au questionnaire élaboré à partir des 22 indices retenus.

Pour l'ensemble des organisme de l'Education aux adultes, cette évaluation a permis d'obtenir des données sur 70 commissions scolaires (91% de toutes les commissions scolaires et commissions scolaires régionales ayant un service d'Education aux adultes) et 26 cégeps (54% des cégeps et campus de la province), pour un total de 96 organismes, soit 71% de l'ensemble des organismes.

Le faible pourcentage des cégeps ayant répondu au questionnaire s'explique par le fait que la plupart des organismes n'ayant pas répondu sont des organismes qui n'ont en réalité que peu ou pas du tout participé au programme "Prise en Charge" depuis trois ans. Dans les faits, le pourcentage de participation représente à peu de chose près, le nombre d'organismes qui s'est prévalu du perfectionnement depuis le début du programme.

Pour chaque organisme, nous avons compilé un score total à l'ensemble des indices en additionnant le score de chacune des 22 réponses au questionnaire. Chaque indice étant coté de 0 à 4, le score total de l'organisme pourrait varié de 0 à 88.

En compilant, pour l'ensemble des organismes, les scores ainsi obtenus, nous pourrons constituer une distribution des organismes selon leur évaluation du niveau de prise en charge. Cette distribution, illustrée par la Figure 1., permet de visualiser pour l'ensemble des organismes l'état de la prise en charge du perfectionnement.

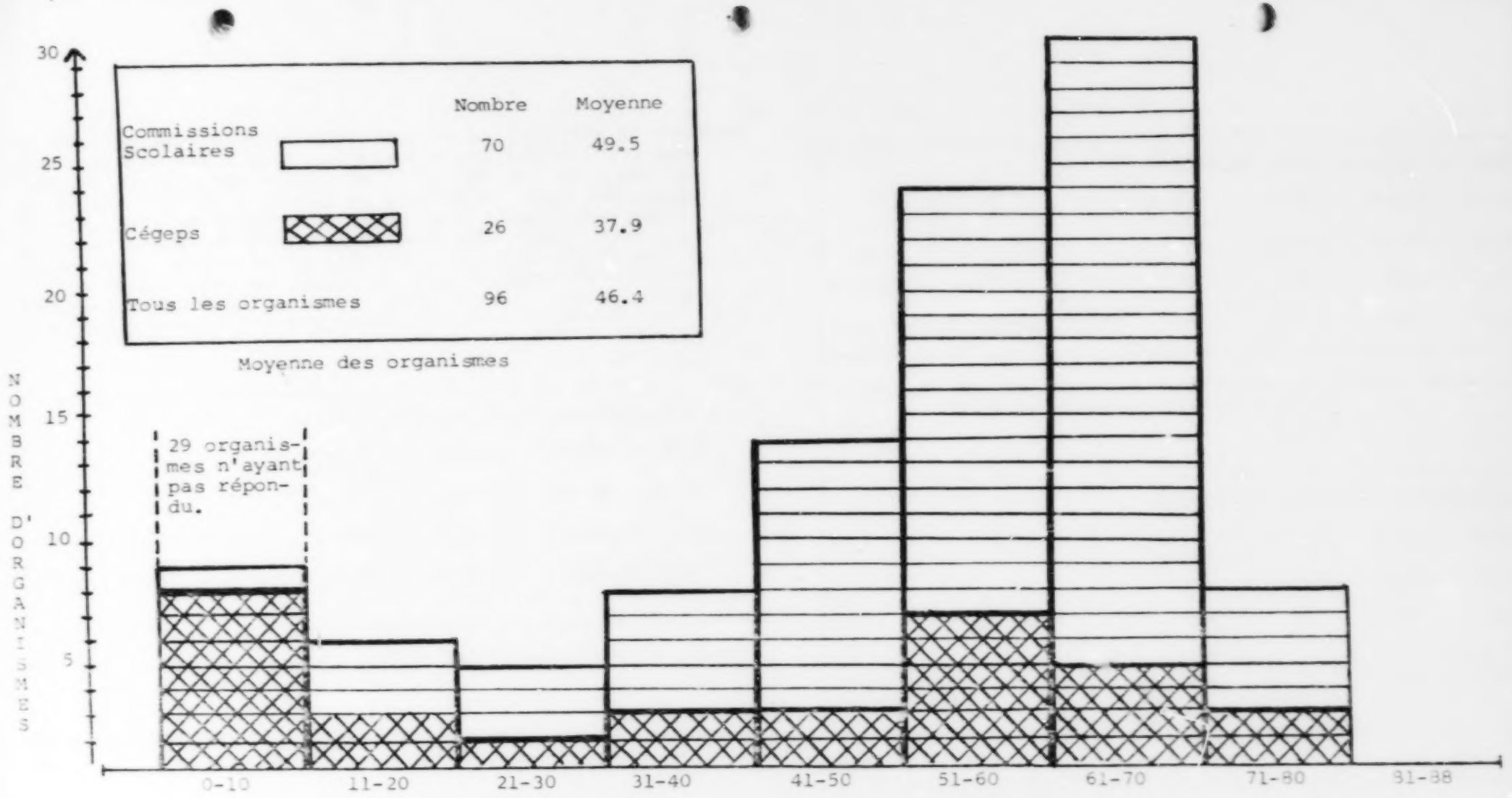

Figure 1. Distribution des organismes (commissions scolaires et cégeps) selon le score obtenu à l'évaluation de la prise en charge.

En incluant à cette distribution le fait que la presque totalité des organismes n'ayant pas répondu à l'évaluation de la prise en charge n'ont pas non plus participé durant les trois années au programme "Prise en Charge", et que, dans ce sens, nous avons fait l'hypothèse que la prise en charge du perfectionnement est faible dans ces organismes, nous pouvons compléter le portrait global de l'état de la prise en charge en nous référant aux trois tableaux suivants. Dans ces trois tableaux, nous avons qualifié à postériori les scores obtenus au

	Niveau de Prise en Charge atteint			
	Très faible 1-20	Faible 21-40	Moyen 41-60	Elevé 61-80
Tous les Cégeps (48)	65%	6%	16.5%	12.5%
Cégeps ayant répondu (26)	35%	11%	31%	23%

Tableau 1. Répartition des Cégeps selon le niveau de prise en charge atteint.

questionnaire afin de dégager plus clairement la valeur de la prise en charge réalisée par chaque organisme.

	Niveau de Prise en charge atteint			
	Très faible 1-20	Faible 21-40	Moyen 41-60	Elevé 61-80
Ensemble des C.S. (77)	14%	11%	36%	39%
C.S. ayant répondu (70)	6%	11%	40%	43%

Tableau 2. Répartition des commissions scolaires selon le niveau de prise en charge atteint.

	Niveau de Prise en Charge atteint			
	Très faible 1-20	Faible 21-40	Moyen 41-60	Elevé 61-80
Tous les organismes (135)	38%	9%	26%	27%
Organismes ayant répondu (91)	14%	11%	37%	38%

Tableau 3. Répartition des organismes (commissions scolaires et Cégeps) selon le niveau de prise en charge atteint.

La Figure 1, et les tableaux précédents permettent de faire ressortir pour l'ensemble des organismes, et en particulier, pour les commissions scolaires et pour les cégeps le portrait de la prise en charge.

A. Les cégeps

En me référant au tableau 1., nous constatons que 23% des cégeps ayant répondu au questionnaire présentent un niveau de prise en charge élevé. En reportant ce pourcentage à l'ensemble des cégeps de la province nous constatons que seulement 12.5% des cégeps ont effectivement atteint ce niveau.

De façon cumulative, en incluant les niveaux "moyen" et "élevé", nous portons à 29% le nombre de cégeps de la province ayant atteint ce qu'on pourrait considérer un niveau satisfaisant de prise en charge.

Ces résultats peuvent paraître pas encourageant si nous les comparons aux résultats obtenus par les commissions scolaires (75% des commissions scolaires ont au moins atteint le niveau moyen et 39% de celles-ci se situent à un niveau élevé). Cependant, il faut considérer le fait que les cégeps n'ont que peu participé au programme "Prise en Charge", en réalité 50% de ces organismes y ont participé depuis trois ans et que les cégeps n'ont jamais été la cible première des actions globales de développement de la D.G.E.A. De plus, le fait que l'Equipe d'Aide au Développement ne se soit attaqué réellement de façon spécifique à la problématique des cégeps que depuis un an explique pour une bonne part le retard de ceux-ci dans la réalisation du programme "Prise en Charge".

De fait, les deux postulats de base semblent peu réaliste en ce qui concerne les cégeps puisque d'une part leur intérêt à investir des énergies dans le développement du perfectionnement de leurs éducateurs et d'autre part, l'intérêt de la D.G.E.A. à aider ces organismes à ce niveau ne se soit manifesté que plus tard dans le développement du programme "Prise en charge". Et encore là, 50% des cégeps n'ont pas encore manifesté d'intérêt relatif à ce programme. Dans ce sens, les résultats obtenus par les cégeps à l'évaluation de leur prise en charge reflète bien la situation particulière de ces organismes relativement à l'éducation des adultes.

B. Les commissions scolaires.

Le tableau 2. démontre que 75% des commissions scolaires ont atteint un niveau ou moyen, ou élevé de prise en charge, ce qui représente un résultat général fort satisfaisant découlant des efforts entrepris depuis 3 ans pour développer cett prise en charge. De plus, en constatant que 39% des commissions scolaires ont atteint un niveau élevé de prise en char nous pouvons mieux voir l'effet significatif du programme "Prise en Charge". De fait, seulement 25% des organismes évaluent leur prise en charge à un niveau inférieur.

Globalement, nous pouvons conclure que pour la grande majorité des commissions scolaires (61% de ces organismes se situent au-delà de 50 à l'évaluation de leur prise en charge le programme prise en charge a atteint ses objectifs, à savoir une autonomie plus grande à l'égard du perfectionneme des éducateurs.

De plus, compte-tenu que 21% des organismes se situent entre 31 et 50 à l'évaluation de leur prise en charge, nous pouvons affirmer qu'avec un minimum de support nous pouvons arriver à un total de près de 80% de commissions scolaires ayant atteint un niveau de prise en charge fort satisfaisant.

C. L'ensemble des organismes.

L'ensemble des tableaux précédents, et particulièrement le tableau 3. illustrent clairement l'état de la prise en charge des organismes de la province. En tenant compte de la situation particulière des cégeps, nous constatons que 53% des organismes ont atteint un niveau au moins satisfaisant de prise en charge. En faisant abstraction au fait que 31% des organismes n'ont rien fait au niveau de leur prise en charge, nous pouvons dire que 75% des organismes ayant participé au programme "Prise en Charge" ont atteint ce même niveau.

Nous pouvons de plus dégager de l'ensemble des tableaux trois types d'organismes relativement à leur prise en charge.

1. Les organismes qui ont réalisé la prise en charge de leur perfectionnement. Ces organismes représentent 27% de l'ensemble des organismes.

2. Les organismes qui sont à parfaire leur prise en charge et que leur évaluation les situent aux niveaux "faible" ou "moyen". Ces organismes totalisent 35% de tous les organismes.

3. Les organismes pour lesquels la prise en charge est à peine ou nullement démarrée. Ce groupe constitue 38% de l'ensemble des organismes, dont plus des 3/4 sont des cégeps.

Pour ces derniers organismes, il est clair que le premier postulat de base sur lequel repose le programme n'existe pas. Durant les trois années du programme, ceux-ci n'ont démontré aucun intérêt à installer la prise en charge de leur perfectionnement et il est peu probable que des efforts accrus de la part de la D.G.E.A. fassent en sorte de débloquer ce groupe.

LE PORTRAIT DÉTAILLÉ DE LA PRISE EN CHARGE

Afin de réaliser l'évaluation de la prise en charge, nous avons retenu 22 indices à partir desquels nous avons dégagé un portrait global de cette prise en charge. Ces 22 indices identifiant des facettes de cette prise en charge, que nous avons regroupées sous les quatre catégories décrites précédemment.

En analysant ces indices un à un, nous avons dégagé un portrait plus détaillé de la prise en charge en regard de ces indices, tel qu'illustré par la figure 2. Cette figure permet de visualiser la moyenne à l'échelle de réponse (0 à 4) de chaque indice pour l'ensemble des répondants. Ainsi les indices 1.1 et 1.2 ont une moyenne d'environ 2.8 à l'échelle, alors que l'indice 1.3 se retrouve avec une moyenne de 3.5. De plus, la Figure 2. indique les moyennes générales des indices d'une même catégorie, telles qu'inscrites au bas de la figure.

FIGURE 3

MOYENNE DES DIFFERENTS INDICES PRISE EN CHARGE
Pour l'ensemble des organismes ayant répondu au questionnaire.

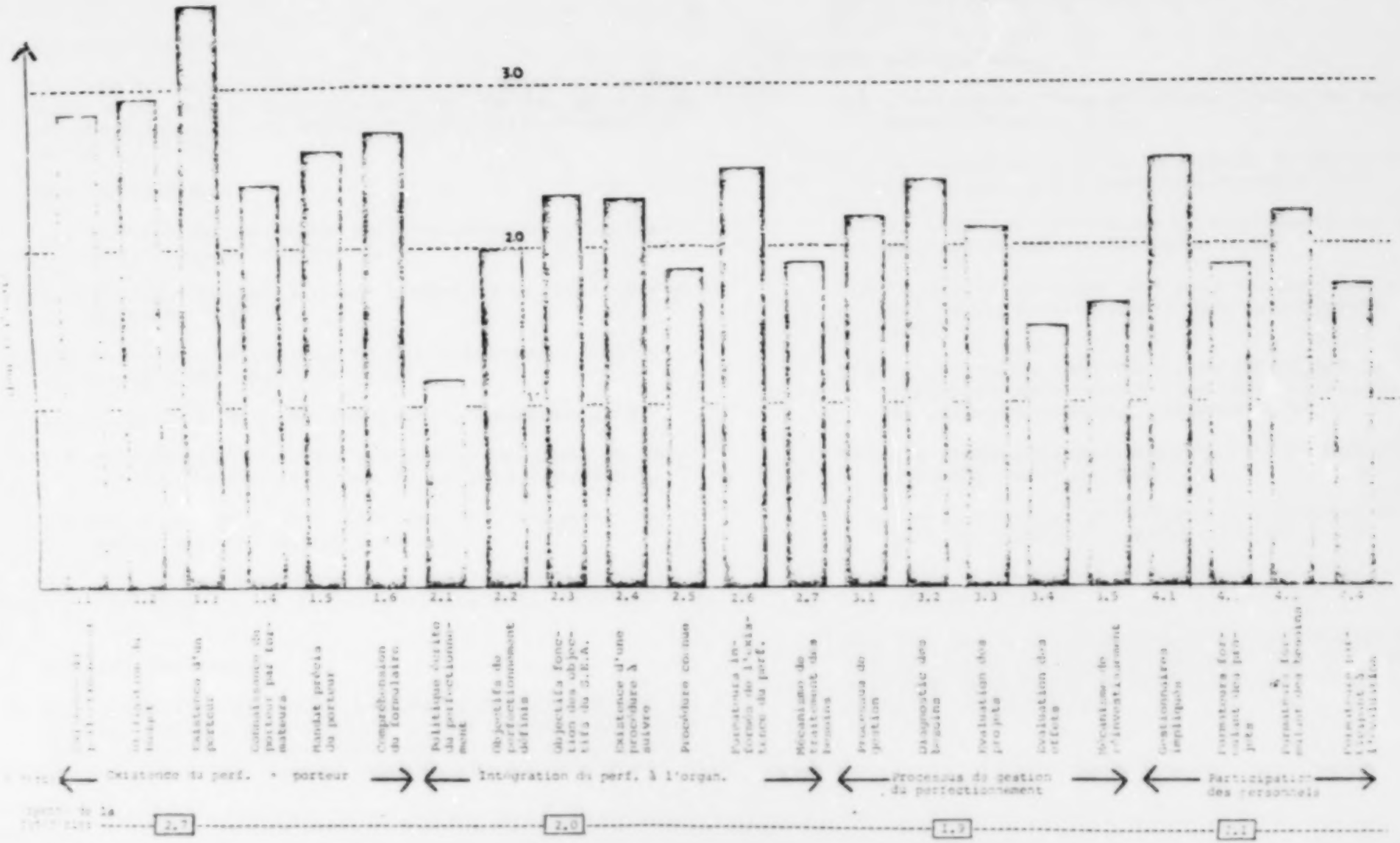

Cette figure permet de dégager trois types d'indices selon leur moyenne obtenue:

1. Les indices élevés.

Ces indices se caractérisent par une moyenne élevée, mais aussi par le fait que plus de 60% des répondants au questionnaire les évaluent à une cote au moins égale à 3 (3.064)

Ces indices sont:

1.1 L'organisme offre du perfectionnement et présente des projets. (moyenne 2.8)

1.2 L'organisme utilise son budget de perfectionnement. (moyenne 2.9)

1.3 Il existe un porteur du perfectionnement dans l'organisme (moyenne 3.5)

1.5 Le porteur a un mandat précis. (moyenne 2.6)

1.6 L'organisme a une compréhension adéquate du formulaire de présentation de projets. (moyenne 2.7)

2.6 Les formateurs sont informés de l'existence du perfectionnement. (moyenne 2.5)

4.1 Il y a des gestionnaires impliqués dans les différentes phases du perfectionnement. (moyenne 2.5)

2. Les indices faibles.

Ces indices se caractérisent de leur côté par une moyenne nettement inférieure et par le fait que plus de 60% des organismes, répondent à ceux-ci en cotant une valeur qui ne dépasse pas la cote 2 au questionnaire (0,1,2). De plus, au moins 40% des répondants choisissent une ou l'autre des cotes inférieures (0 ou 1).

Ces indices sont:

2.1 L'existence d'une politique écrite du perfectionnement. (moyenne 1.1)

2.5 La procédure pour se prévaloir du perfectionnement est connue des formateurs. (moyenne 1.9)

2.7 Il existe un mécanisme de traitement des besoins de perfectionnement. (moyenne 1.9)

3.4 Il existe un mécanisme pour évaluer les effets visés par le perfectionnement dans l'organisme. (moyenne 1.5)

3.5 Il existe un mécanisme pour favoriser le réinvestissement dans l'organisme des apprentissages issus du perfectionnement. (moyenne 1.6)

4.2 Les formateurs participent à la formulation de projets. (moyenne 1.9)

4.3 Les formateurs participent à l'évaluation des projets de perfectionnement. (moyenne 1.8)

3. Les indices moyens.

Ces indices se situent autour de la moyenne générale de l'ensemble des indices et ne présentent aucune caractéristique spécifique au niveau de la façon dont y répondent les organismes.

Ces indices sont:

1.4 Le porteur est connu des formateurs. (moyenne 2.4)

2.2 L'organisme a défini des objectifs de perfectionnement. (moyenne 2.0)

2.3 Ces objectifs sont fonction des objectifs propres de l'organisme. (moyenne 2.3)

2.4 Il existe une procédure à suivre pour se prévaloir du perfectionnement. (moyenne 2.3)

3.1 Il existe un processus rationnel de gestion du perfectionnement. (moyenne 2.2)

3.2 Un diagnostic des besoins est à l'origine des projets de perfectionnement. (moyenne 2.4)

3.3 Les projets de perfectionnement sont évalués. (moyenne 2.1)

4.3 Les formateurs expriment des besoins à l'égard du perfectionnement. (moyenne 2.2)

Il ressort de cette classification que les indices relatifs à l'existence du perfectionnement (1.1 à 1.6) sont nettement plus élevés que les autres indices. Seul l'indice concernant la connaissance du porteur par les formateurs présente une cote de niveau moyen. Ceci s'explique par le fait que ces indices constituent des bases à une prise en charge et qu'ils doivent apparaître dès que l'organisme se prévaut du perfectionnement.

A l'opposé, nous constatons que les indices relatifs à l'existence d'une politique écrite du perfectionnement, aux effets, aux réinvestissements des apprentissages, à la participation des formateurs à la formulation et à l'évaluation des projets sont nettement plus faibles. Le fait que ces indices soient peu fréquents dans l'évaluation de la prise en charge peut s'expliquer par le fait qu'ils représentent une articulation plus poussée de la prise en charge, ce qui suppose une intégration adéquate du dossier perfectionnement dans l'organisme. De fait les indices concernant l'évaluation des effets et le réinvestissement des apprentissages reposent sur un perfectionnement conçu comme un moyen de développer l'organisme et dans ce sens, une telle conception suppose une intégration importante du perfectionnement à l'ensemble de l'organisation ce qui n'est pas facile à réaliser dès l'instant où on veut implanter une telle conception. D'ailleurs, seulement 5% des organismes disent avoir atteint le niveau 4 à l'évaluation de ces indices et seulement 20% environ ont atteint au moins le niveau 3. Notons d'ailleurs que pour l'Equipe d'Aide au Développement, l'articulation de ces deux indices est récente et ne fait l'objet d'actions concrètes que depuis moins d'un an.

Quand à l'indice concernant l'existence d'une politique écrite de perfectionnement, on peut concevoir qu'il n'est pas facile de rendre explicites "les raisons d'être" du perfectionnement quand l'intégration et l'articulation de ce perfectionnement ne sont pas développées. De plus, l'explicitation, du moyen d'une politique, suppose que le perfectionnement est assis sur des bases organisationnelles solides ce qui n'est pas le cas pour une majorité d'organismes. Seulement 20% des organismes disent avoir atteint un niveau 3 à l'évaluation de cet indice, ce qui est très similaire à ce que nous obtenons pour les indices d'évaluation des effets et de réinvestissement dans l'organisme.

Enfin, la participation des formateurs à différentes étapes du processus de gestion en perfectionnement (indices 4.2 et 4.3) est une autre dimension faible de la prise en charge. De fait, une telle participation signifie un degré d'ouverture de l'organisme au niveau de son personnel, ce qui n'est réalisable que dans certaines conditions de sécurité et de stabilité organisationnelles que peu d'organismes d'Education aux adultes ont atteint.

Malgré l'évaluation faible qui est faite de ces 7 indices, nous croyons toutefois réaliste que ceux-ci se réalisent en autant que les organismes acceptent de donner au perfectionnement une dimension plus intégrée à l'ensemble de leur organisation et qu'ils conçoivent le perfectionnement comme étant un instrument de développement de leur organisation.

CONCLUSION

Au terme de trois ans de travail dans le programme "Prise en charge", il devenait pertinent d'évaluer les effets produits par ce programme. La présente évaluation a permis de mettre en lumière le niveau de prise en charge atteint par l'ensemble des organismes d'éducation aux adultes, et de démontrer que pour près de la moitié des organismes, le niveau de prise en charge réalisée est nettement satisfaisant. Par contre, près du tiers des organismes n'ont pas participé au programme et dans ce sens leur prise en charge est à peu près nulle.

Ces constatations amènent à poser la question de la suite du programme "Prise en charge". La D.G.E.A. a déjà pris certaines positions à ce sujet. Mentionnons notamment que:

- la D.G.E.A. a reformulé la politique de perfectionnement des formateurs et son intégration à la politique de développement de la pédagogie reformulée elle aussi;

- dans le cadre de l'opérationalisation de cette politique, la D.G.E.A. a prévu un certain nombre de dispositions touchant la gestion du perfectionnement:

  1- Sessions régionales dans le but de facilités de démarrage des opérations de développement de la pédagogie et de perfectionnement au début de 1976-77.

  2- Sessions de planification et d'évaluation du perfectionnement pour les gestionnaires des S.E.A.

  3- Annonce aux organismes d'un budget provincial et d'un mécanisme de gestion de ces sommes pour les projets locaux qui ne peuvent être réalisés avec les budgets décentralisés.

  4- Relance auprès des organismes dont les résultats (indices) sont faibles en terme de "Prise en charge".

  5- Publication d'un répertoire des projets de perfectionnement.

- nous passons délibérément sous silence les actions qui tout en se situant dans le prolongement de la politique de développement de la pédagogie et du perfectionnement débordent la gestion du perfectionnement car nous voulons rappeler aux S.E.A. que, si la D.G.E.A. fait un certain nombre d'offres suites à l'évaluation de la prise en charge, les S.E.A. ont eux aussi à prendre des décisions face au feedback que constitue cette évaluation. Ils ont notamment à se poser les questions suivantes:

  . Ils ont répondu au questionnaire d'évaluation en octobre-novembre 1975. Quelle est leur situation actuelle?

  . La D.G.E.A. leur offre des moyens de connaître, de maintenir ou de développer leur gestion du perfectionnement. Quels sont leurs besoins, leur intentions, leurs objectifs à eux?

ANNEXE 1:

EVALUATION DE LA PRISE EN CHARGE DU PERFECTIONNEMENT DES EDUCATEURS D'ADULTES DANS LES ORGANISMES

NOM DE L'ORGANISME: _____ REGION # _____

NOM DU PORTEUR (s'il y a lieu): _____

NOM du répondant au questionnaire: _____

Echelle d'intensité				
peu				beaucoup
0	1	2	3	4

Selon moi:

Existence du perfectionnement et présence d'un porteur.

1.1 L'organisme offre du perfectionnement à ces formateurs et présente des projets. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |

1.2 L'organisme a utilisé le budget prévu pour du perfectionnement. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |

1.3 Il existe un responsable du perfectionnement. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |

1.4 Le responsable du perfectionnement est connu par les formateurs. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |

1.5 Le responsable a un mandat précis. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |

1.6 La présentation des projets, s'il y a lieu, témoigne d'une compréhension satisfaisante au formulaire. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |

EVALUATION DE LA PRISE EN CHARGE DU PERFECTIONNEMENT DES EDUCATEURS D'ADULTES DANS LES ORGANISMES

NOM DE L'ORGANISME: _____ REGION # _____

NOM DU PORTEUR (s'il y a lieu): _____

NOM du répondant au questionnaire: _____

Echelle d'intensité				
peu				beaucoup
0	1	2	3	4

Selon moi:

Existence du perfectionnement et présence d'un porteur.

1.1 L'organisme offre du perfectionnement à ces formateurs et présente des projets. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |

1.2 L'organisme a utilisé le budget prévu pour du perfectionnement. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |

1.3 Il existe un responsable du perfectionnement. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |

1.4 Le responsable du perfectionnement est connu par les formateurs. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |

1.5 Le responsable a un mandat précis. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |

1.6 La présentation des projets, s'il y a lieu, témoigne d'une compréhension satisfaisante au formulaire. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |

Intégration du perfectionnement à l'organisation.

2.1 Il existe une politique écrite du perfectionnement. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |

2.2 Il existe des objectifs de perfectionnement définis. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |

2.3 Ces objectifs, s'il y a lieu, sont fonction des objectifs du S.E.A. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |

2.4 Il existe une procédure à suivre pour se prévaloir du perfectionnement. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |

2.5 Ces procédures, s'il y a lieu, sont connues. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |

2.6 Les formateurs sont informés de l'existence du perfectionnement. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |

2.7 Il existe un mécanisme de traitement des besoins de perfectionnement des formateurs. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |

Processus de gestion du perfectionnement.

3.1 Il existe un processus rationel de gestion du perfectionnement. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |

3.2 Les projets originent d'un diagnostic des besoins dans le service. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |

3.3 Les projets de perfectionnement sont évalués. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |

3.4 Il existe des mécanismes pour évaluer les effets désirés par le perfectionnement. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |

3.5 Il existe des mécanismes de réinvestissement du perfectionnement. | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |

La participation des personnels.

4.1 Il y a des gestionnaires qui s'impliquent par leur préoccupation et leur participation.

0	1	2	3	4

4.2 Des formateurs participent à formuler des projets.

0	1	2	3	4

4.3 Des formateurs formulent des besoins.

0	1	2	3	4

4.4 Des formateurs participent à l'évaluation des projets.

0	1	2	3	4